



# La réforme des lycées pro ne fait pas l'unanimité

À partir de septembre, la réforme de la filière professionnelle sera appliquée, avec comme principale mesure la rémunération des stagiaires. Les élèves du lycée Jean-Mermoz à Vire réagissent.

## Témoignages

« **Tout travail mérite salaire.** » Nathan en CAP Production et services en restauration (PSR) au lycée Jean-Mermoz de Vire Normandie se réjouit des récentes annonces du président de la République au sujet de la réforme des lycées professionnels. Et notamment de la mesure qui permettra aux lycéens d'être rémunérés pendant leurs stages.

Les gratifications dépendront de la classe des élèves. Les stagiaires de seconde seront rémunérés à hauteur de 50 € par semaine (ou première année de CAP). En première (ou en deuxième année de CAP) et en terminale, les lycéens toucheront respectivement 75 € et 100 €.

« C'est injuste ! »

« **C'est un peu une récompense,** poursuit Loane, en première métiers de la mode. **Au moins, on ne travaille pas pour rien.** » Esteban, en terminale chaudronnerie, ne sera pas concerné par cette nouvelle mesure, applicable à partir de septembre 2023. Il salue pourtant l'avancée. « **C'est trop tard pour nous mais c'est une bonne chose pour les générations d'après,** lance-t-il. **Ça valorise notre travail et puis aujourd'hui, avec le coût de la vie, la jeunesse a besoin d'argent.** »

Si certains louent l'application de cette mesure, d'autres se montrent plus critiques. « **Moi je trouve que c'est un peu de l'argent facile** », rétorque Henri, en terminale chaudronnerie.

Ses camarades approuvent. « **Aujourd'hui, si on travaille bien, les patrons nous paient à la fin du stage**, précise Titouan. **Demain, quelqu'un qui se tue à la tâche sera payé la même somme qu'une personne qui ne fait pas grand-chose. C'est injuste parce que ça dévalorise les stagiaires les plus motivés !** »

« T'es là pour observer, tu découvres »

Pour Kylian, en terminale métiers de la sécurité, un stagiaire ne devrait pas être rémunéré. « **Ça me semble bizarre d'être payé**, confie-t-il en haussant les épaules. **Normalement un stagiaire est là pour apprendre le métier.** »

Si tous sont assez sceptiques sur l'idée de rémunérer systématiquement les stagiaires, ils se montrent surtout surpris par le montant de la gratification. « **50 € par semaine en seconde ?** s'exclame Nathan, choqué. **Mais c'est beaucoup trop cher ! En seconde tu ne sais rien faire, tu ne sais même pas si tu veux vraiment faire ce métier. T'es là pour observer, tu découvres.** »

En face de lui, son copain Erwan acquiesce. « **C'est comme ça quand t'es en stage, t'es un peu le larbin, tu fais du bénévolat**, lâche le lycéen. **Et justement tu donnes tout pour faire du bon travail et montrer une bonne image. Quand ton patron te paie à la fin c'est une récompense. Si tout le monde est systématiquement payé certains s'investiront moins.** »

Parmi les autres mesures annoncées par Emmanuel Macron le jeudi 4 mai, on note également l'allongement des périodes de stages, la possibilité pour des professeurs de gagner plus en échange de missions spécifiques ou encore la transformation de la carte des formations.

Dans plusieurs lycées de France les professeurs manifestent leur mécontentement depuis quelques semaines.

Noémie BAUDOUIN.



Erwan, Henri, Titouan, Esteban, Nathan, Nathan et Louis sont en terminale chaudronnerie et outillage au lycée Jean-Mermoz de Vire Normandie. Ouest-France